



Le

Objet : Projet éolien Vou / la Chapelle Blanche, recours auprès du Conseil d'Etat du ministère de la Transition Energétique et Solidaire

À LPO Touraine, la LPO France, la SEPANT, l'UICN, France Nature Environnement et le CNPN (par fiche contact)

Nous souhaitons porter à votre connaissance la situation à laquelle nous sommes confrontés et solliciter votre soutien.

En date du 6 juillet 2021, la Cour Administrative d'Appel de Nantes a annulé le permis d'exploiter accordé par Madame la Préfète pour le projet éolien situé sur les communes de Vou et La Chapelle Blanche en Indre et Loire.

Le tribunal de Nantes, selon une motivation très argumentée, a considéré que le projet était incompatible avec la présence à proximité d'un nid de cigognes noires (voir jugement en annexe pages 26, 27...)

Or les maires des deux communes ont appris le 21/09/2021 que le ministère de la Transition Ecologique a déposé un recours en date du 07/09/2021 demandant l'annulation de l'arrêté du 06/07/2021 numéro 20NT02652 (voir courrier en annexe à l'attention de Madame la Maire de la Chapelle Blanche Saint Martin).

Comme vous le savez, la cigogne noire est en liste Rouge des espèces menacées en France : "En danger" pour les couples nicheurs...

Le congrès Mondial de la Nature à Marseille début septembre a prévu un accord mondial ambitieux sur la préservation de la biodiversité lors de la prochaine grande réunion internationale à Kunming. Le recours du ministère n'est rien moins qu'une trahison par rapport aux engagements pris, en totale contradiction avec sa mission de préservation de la biodiversité.

La biodiversité et l'avifaune particulièrement ne peuvent être sacrifiées pour des intérêts privés. La Cour des comptes dans un rapport de 2018, puis le député Aubert dans son rapport de 2019 ont, entre autres, mis en évidence que cette énergie ne contribue pas à réduire le CO2 en France dont l'électricité est décarbonée à plus de 90%. A partir de là, elle ne peut être considérée d'intérêt général, surtout en région Centre très largement exportatrice d'électricité.

Nous connaissons et apprécions votre engagement en faveur de la biodiversité. Aussi, nous nous permettons de solliciter de votre part une intervention auprès du ministère de la

Transition Ecologique, afin qu'il retire ce pourvoi qui pourrait aboutir une condamnation à mort du couple de cigognes noires qui nidifie à proximité du projet éolien. Sans parler de cette éventualité catastrophique, il nous semble important de demander au ministère que ses actes soient en cohérence avec un discours volontariste sur la protection de la biodiversité.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer nos respectueuses salutations.

Fédération Vent Contraire en Touraine & Berry

Les maires de Vou et La Chapelle Blanche Saint Martin

ADEB37